

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG
898233

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : HTH SPA OXY LONG

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : J79H-AYW8-TG8E-C0S4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Innovative Water Care Europe SAS
Z.I. LA BOITARDIERE BP 219
37400 Amboise
France

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS:

EHSProductSafetyTeam@solenis.com

Informations sur le produit

+33 (0)2 47 23 43 00

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Europe: NCEC +44 (0)1235 239 670, Afrique et Moyen-Orient : NCEC +44 (0)1235 239 671 , ou appeler le SAMU en composant le 01 40 05 48 48 (Paris) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le H412: Nocif pour les organismes aquatiques,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

HTH SPA OXY LONG

Version: 1.2

898233

milieu aquatique, Catégorie 3

entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE

ALUMINUM SULFATE

peroxodisulfate de dipotassium

hydrogénosulfate de potassium

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient peroxodisulfate de dipotassium. Peut produire une réaction allergique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE	70693-62-8 274-778-7 01-2119485567-22-xxxx	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 90 - <= 100
ALUMINUM SULFATE	10043-01-3 233-135-0 01-2119531538-36-xxxx	Met. Corr. 1; H290 Eye Dam. 1; H318	>= 5 - < 10
hydrogénosulfate de potassium	7646-93-7 231-594-1	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 3 - < 5
peroxodisulfate de dipotassium	7727-21-1 231-781-8	Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 2,5 - < 5

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.130 mg/kg	
POTASSIUM PYROSULFATE	7790-62-7 232-216-8	Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 2,5 - < 3
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
MAGNESIUM CARBONATE	546-93-0 208-915-9		>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure : troubles de l'estomac ou des intestins (nausées, vomissements, diarrhée) irritation (nez, gorge, voies respiratoires) Toux Insuffisance respiratoire œdème pulmonaire (accumulation de liquide dans les tissus des poumons) insuffisance respiratoire

- Risques :
- Nocif en cas d'ingestion.
 - Provoque une irritation cutanée.
 - Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement :
- Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | | |
|--|---|--|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de soufre
Chlore
oxydes d'aluminium
vapeurs acides
oxydes de soufre
Oxydes d'azote (NOx)
oxyde de potassium
fumées toxiques
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
oxydes métalliques |

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection :
- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

particuliers des pompiers

autonome.

Méthodes spécifiques
d'extinction

: Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire

: Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Éviter la formation de poussière.
- Éviter l'inhalation de la poussière.
- Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
- Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la
protection de l'environnement

- : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

- : Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une
manipulation sans danger

- : Éviter la formation de poussière.
- Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Ne pas inhaller les vapeurs/poussières.
- Ne pas fumer.
- Le récipient vide est dangereux.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Température de stockage recommandée : <= 35 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ALUMINUM SULFATE	10043-01-3	VME	2 mg/m ³ (Aluminium)	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
MAGNESIUM CARBONATE	546-93-0	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
POTASSIUM PERSULFATE	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,06 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	systémique à court terme	590 mg/m3
Remarques:	Toxicité aiguë			
	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,06 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	Long terme - effets systémiques	18,2 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	systémique à court terme	400 mg/kg
Remarques:	Toxicité aiguë			
	ouvriers	Dermale	Long terme - effets locaux	0,102 mg/cm2
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Dermale	À court terme local	2,248 mg/cm2
Remarques:	Toxicité aiguë			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,03 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	systémique à court terme	295 mg/m3
Remarques:	Toxicité aiguë			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,03 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	À court terme local	295 mg/m3
Remarques:	Toxicité aiguë			
	population générale	Dermale	Long terme - effets systémiques	9,1 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	systémique à court terme	200 mg/kg
Remarques:	Toxicité aiguë			
	population générale	Dermale	Long terme - effets locaux	0,051 mg/cm2
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Dermale	À court terme local	1,124 mg/cm2
Remarques:	Toxicité aiguë			
	population générale	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	9,1 mg/kg
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population	Oral(e)	systémique à court	30 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

	générale		terme	
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
POTASSIUM PYROSULFATE	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,13 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	systémique à court terme	0,26 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	ouvriers	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,13 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
	ouvriers	Inhalation	À court terme local	0,26 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,065 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	systémique à court terme	0,13 mg/m3
Remarques:	Toxicité à dose répétée			
	population générale	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,065 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			
	population générale	Inhalation	À court terme local	0,13 mg/m3
Remarques:	irritation des voies respiratoires			

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) la ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des directives d'exposition (si applicable) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque de protection pour protéger les yeux et la peau de la poussière en suspension.
Conservez un bassin oculaire dans votre lieu de travail immédiat.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Chaussures de sécurité
Tenue de protection étanche à la poussière

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Porter des gants résistant à l'usure (consulter votre fournisseur d'équipements de sécurité).

Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure.

- Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: comprimé
Couleur	: blanc
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau

: Donnée non disponible

Pression de vapeur

: Donnée non disponible

Densité relative

: Donnée non disponible

Densité

: Donnée non disponible

Densité de vapeur relative

: Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur
Chaleur, flammes et étincelles.
Exposition à l'humidité.

Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

d'autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

: Acides
Aldéhydes
Métaux alcalins
sels d'ammonium
aluminium
Bases
Des matières combustibles
Cuivre
Alliage de cuivre
Cyanures
de formol
halogènes
Fer
isocyanates
Plomb
alliages de plomb
magnésium
sels métalliques
mercure métallique
oléum
anhydrides organiques
Matières organiques
substances oxydables
Poudres métalliques
Agents réducteurs
bases fortes
Oxydants forts
Zinc

10.6 Produits de décomposition dangereuxProduits de décomposition
dangereux

: Oxydes de soufre
Chlore
oxydes d'aluminium
Oxydes d'azote (NOx)
fumées toxiques
oxyde de potassium
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO2)
Oxydes de métaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Composants:

POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 200 - 2.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 423
 Evaluation: Le composant / mélange est classé dans la toxicité orale aiguë, catégorie 4.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère de test: poussières/brouillard
 Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 11.000 mg/kg

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 402
 Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aigüe en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

ALUMINUM SULFATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 - < 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

hydrogénosulfate de potassium:

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

peroxodisulfate de dipotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.130 mg/kg
 Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 42,9 mg/l
 Durée d'exposition: 1 h
 Atmosphère de test: poussières/brouillard
 Remarques: Aérosol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10 g/kg

POTASSIUM PYROSULFATE:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Corrosif par ingestion

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant / mélange est classé comme toxique par inhalation aiguë, catégorie 3.
Remarques: Corrosif pour le système respiratoire.

MAGNESIUM CARBONATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 420
Evaluation: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité orale aiguë.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Epiderme humain
Méthode : Corrosion de la peau: Essai sur un Modèle de Peau Humaine
Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:

Résultat : Provoque des brûlures.

ALUMINUM SULFATE:

Espèce : Lapin
Résultat : Non irritant pour la peau

hydrogénosulfate de potassium:

Résultat : Corrosif

peroxodisulfate de dipotassium:

Espèce : Lapin
Résultat : Non irritant pour la peau

POTASSIUM PYROSULFATE:

Résultat : Provoque des brûlures.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

MAGNESIUM CARBONATE:

Résultat : Faiblement irritant pour la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:**POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:**

Résultat : Corrosif pour les yeux

ALUMINUM SULFATE:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Corrosif pour les yeux

hydrogénosulfate de potassium:

Résultat : Corrosif pour les yeux

perroxidisulfate de dipotassium:

Résultat : Légèrement irritant pour les yeux

POTASSIUM PYROSULFATE:

Résultat : Corrosif pour les yeux

MAGNESIUM CARBONATE:

Résultat : Faiblement irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Composants:

POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406

peroxodisulfate de dipotassium:

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

ALUMINUM SULFATE:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui
-----------------------	---	---

Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Escherichia coli Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: oui

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: oui
--

Type de Test: Test du micronoyau Système d'essais: Lymphocytes humains Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 487 Résultat: négatif BPL: oui
--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 1,09 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: EPA OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

aquatiques

Type de Test: Essai en semi-statique

CL50 (*Mysidopsis bahia* (*Mysis effilée*)): 1,18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50r (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): > 1 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): 0,5 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons
(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,889 mg/l

Durée d'exposition: 37 jr

Espèce: *Cyprinodon variegatus* (*Cyprinodon*)

Type de Test: Essai en dynamique

ALUMINUM SULFATE:

Toxicité pour les poissons

: CL50 (*Pimephales promelas* (*Vairon à grosse tête*)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CE50 (*Daphnia magna* (*Grande daphnie*)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Basé sur des produits similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)): > 100 mg/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

: CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 180 min

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Remarques: Basé sur des produits similaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

peroxodisulfate de dipotassium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 133 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:

- Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

ALUMINUM SULFATE:

- Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

peroxodisulfate de dipotassium:

- Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

MAGNESIUM CARBONATE:

- Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

- Bioaccumulation : Remarques: Le potentiel de bioaccumulation ne peut pas être déterminé.

Composants:

POTASSIUM PEROXYMONOSULFATE:

- Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0,3
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

ALUMINUM SULFATE:

- Bioaccumulation : Espèce: Salmo salar

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Durée d'exposition: 60 jr
 Facteur de bioconcentration (FBC): 76 - 190
 Méthode: Essai en dynamique

Espèce: Salmo salar
 Durée d'exposition: 45 jr
 Concentration: 0,264 mg/l
 Facteur de bioconcentration (FBC): 362
 Méthode: Essai en dynamique

MAGNESIUM CARBONATE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
 Toxique pour les organismes aquatiques.
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Marchandise non dangereuse

ADN: Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

Code IMDG: Marchandise non dangereuse

IATA-DGR: Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

ADR: Marchandise non dangereuse**ADN:** Marchandise non dangereuse**RID:** Marchandise non dangereuse**Code IMDG:** Marchandise non dangereuse**IATA-DGR:** Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR: Non applicable**ADN:** Non applicable**RID:** Non applicable**Code IMDG:** Non applicable**IATA-DGR:** Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 65
(R-461-3, France)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Exempt
AIIC	: Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire, des obligations/restrictions réglementaires s'appliquent
DSL	: Exempt
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Date de révision: 26.07.2024

Classification du mélange:

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Procédure de classification:

Texte complet pour phrase H

H272	: Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	: Peut être corrosif pour les métaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

Version: 1.2

HTH SPA OXY LONG

898233

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	: Toxique par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Met. Corr.	: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Ox. Sol.	: Matières solides comburantes
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
FR VLE / VME	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 26.07.2024

Date d'impression: 06.08.2025

Numéro de la FDS: R1601161

HTH SPA OXY LONG

Version: 1.2

898233

50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SDAT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Principales références bibliographiques et sources de données

Données internes SOLENIS

Données internes d'SOLENIS, y compris les rapports d'essais propres et parrainés

La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche signalétique a été préparée par le département de santé et sécurité environnementale d'Solenis.

FR / FR